

# Essingnan

Bi-hebdomadaire - Récépissé N°00000044/RDDJ/J06/BASC

Le verbe immortel

## Hommage à Zanzibar



**L'espace culturel Ewolo Nnam se souvient du virtuose ce samedi**

P 9

## CLÉMENT ATANGANA



# L'EXPERIENCE ET LA COMPETENCE AU SERVICE DE LA NATION

P 3

## PRÉSIDENTIELLE 2018

# Les requérants déboutés

Ils n'ont pu apporter la preuve de leurs accusations

Pp 4-5&6

VIOLENCES DOMESTIQUES

# Les agents pastoraux en formation

Un atelier visant à équiper les ouvriers apostoliques de la réponse de l'Eglise se déroule depuis lundi dernier au siège de la Conférence nationale épiscopale du Cameroun (Cenc) à Yaoundé.

Par Crescence Yolande Akaba



Une revue sur les comportements violents portant atteinte à la paix et à l'équilibre familial ayant pour effet des blessures, des traumatismes, des viols, des agressions et des décès dans de nombreuses familles en témoigne. Face à

cette recrudescence, les agents de la pastorale de la famille reçoivent une formation en vue de les diminuer, à défaut de les éradiquer définitivement depuis le lundi 15 octobre dans la salle Saint Paul à Mvolyé. Cet atelier axé sur le thème: «Quand la

blessure vient de l'intérieur la violence dans les familles catholiques-répondre avec le cœur du christ», vise à les outiller des stratégies afin qu'ils accompagnent efficacement les familles et les survivants de la violence domestique.

«C'est une occasion pour nous de rechercher les voies et moyens de lutter contre les violences sous toutes les formes dans nos familles. Allier la dimension technique avec les instruments intellectuels qui seront donnés aux familles témoins venues des diocèses pour mettre en place une pastorale pour permettre au couple d'être témoin de l'éradication de la violence selon le cœur du Christ. C'est un problème récurrent dans nos familles, nos quartiers et nos villages. Et l'Eglise qui lit les problèmes du monde les joies et les peines essaye donc d'apporter sa contribution pour l'amélioration la qualité de notre vie». Ainsi s'exprimait ainsi le 15 octobre en ouvrant ledit séminaire, Mgr Léopold Sosthène Bayemi.

L'évêque d'Obala présidait les travaux en qualité de représentant de tous les évêques du Cameroun. Les travaux animés par la psychologue clinicienne Christauria Welland, rassemblent plusieurs couples venus des différents diocèses du Cameroun. Sous son encadre-

ment, ils vont réfléchir entre autres sur l'écriture et le magistère du mariage et la famille, les effets de la violence domestique sur les victimes, les agresseurs et les enfants. La question relationnelle des couples dans la vie des paroisses font parties des préoccupations inscrites à l'ordre du jour de cette session qui prend fin le 20 octobre. «Le séminaire que nous tenons actuellement participe à la mise en place d'un projet pastoral de la famille au niveau de chaque diocèse de l'Eglise catholique qui est au Cameroun».

Ce que les participants considèrent comme «une implémentation exigeante au niveau de nos 26 diocèses du Cameroun. Il y aura désormais une commission qui s'occupe des problèmes de la famille. En leur apportant des solutions chrétiennes et scientifiques». D'où l'urgence «de former les agents pastoraux de la famille en vue d'avoir un personnel outiller pour répondre de manière efficace aux problèmes qui s'opposent à l'intérieur de la famille», ont expliqué simultanément le couple Jean Emmanuel et Thérèse Ngamo. Ils sont mariés depuis 37 ans et parents de six enfants. Le séminaire s'achève le 20 octobre prochain.

## LORRAINE SAMANTHA DJUIDJE KAMDEM

# «Ils sont aptes à intégrer des entreprises»

La responsable du service de la communication des relations publiques au sein de Kiama Sa, explique les enjeux de la formation que cette entreprise offre aux apprenants dans le domaine du digital.

Propos recueillis par C Y A

### Qu'est-ce que Kiama Sa?

Kiama Sa est une entreprise spécialisée dans le domaine des Technologies de l'information et de la communication (Tic). Nous concevons, développons des solutions innovantes pour accompagner les entreprises à avoir une bonne visibilité dans le digital.

### Vous offrez actuellement une formation en marketing digital et entrepreneuriat. De quoi est-il question?

Kiama Sa a pour vision principale d'accompagner les entreprises dans le cadre de leur visibilité numérique. Nous nous sommes rendus compte que le monde évolue

et le digital s'impose au quotidien. Le frein de la mise en œuvre de cette visibilité digital est le manque de compétences. C'est ainsi que nous avons décidé de mettre sur pied une formation qui permet aux personnes et aux entreprises d'acquérir des connaissances dans le domaine du digital pour pouvoir mettre en œuvre cette transformation.

### Quelles en sont les modalités?

La formation s'étend sur une durée de trois mois (du 15 octobre au 15 janvier) regroupés en phases pratique et théorique. Deux mois de cours intensifs et un mois de

stage professionnel. Pendant les deux mois nous avons un programme regroupé en modules. Il s'agit de huit modules. A savoir l'introduction en marketing digital, les leviers du marketing digital (l'emailing, référencement naturel et payant, marketing sur les réseaux sociaux, Data analysis, Display etc.), le counter marketing. La dernière semaine est axée sur l'entrepreneuriat. Cette dernière phase permet aux entrepreneurs de pouvoir concevoir leurs propres projets digitaux, mettre sur pied des entreprises dans le monde digital. Il y a des critères de sélection. Il faudrait d'abord avoir des prérequis en marketing digital. En termes de niveau scolaire, il faut avoir un baccalauréat+1. La formation en elle coûte 150 000Fcf, les frais d'inscription s'élèvent à 100 000Fcf. La scolarité se paye en plusieurs tranches.

### Qu'en est-il des stages profession-



### nels et des diplômés?

C'est l'entreprise qui offre le stage professionnel aux apprenants. Nous avons plusieurs partenaires. Pour perfectionner le domaine digital de ces entreprises, nous allons mettre à leur disposition cette main d'œuvre déjà formée. Dans le but de mettre en pratique ce qu'ils ont appris durant la formation. Ce sont des entreprises comme le journal Essingan, le

Quotidien de l'Economie. Afin d'améliorer leur visibilité sur le digital à l'heure du numérique.

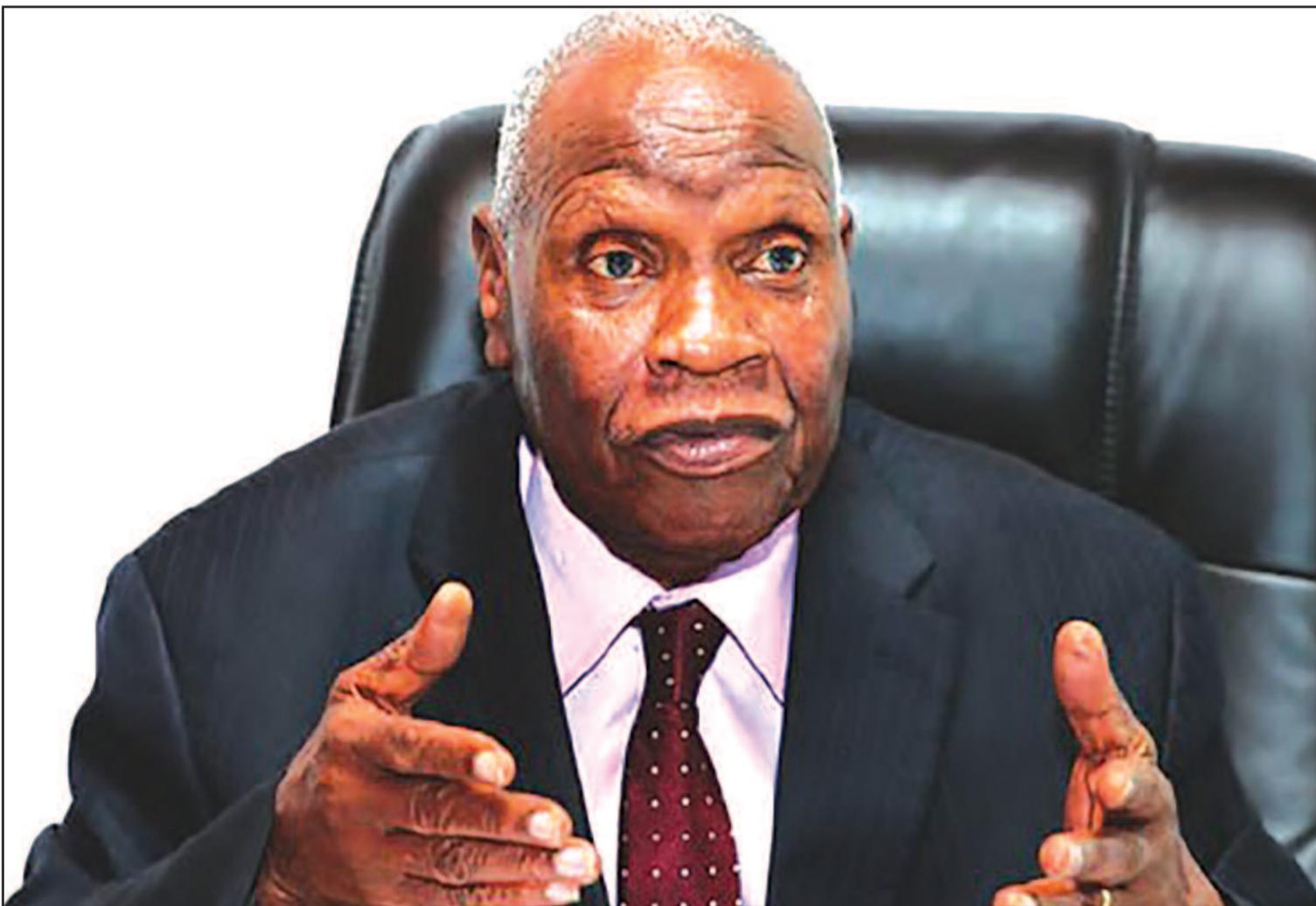
S'agissant des attestations, un apprenant termine la formation, nanti de deux attestations. Une attestation de fin stage signé par l'entreprise d'accueil en stage et une attestation de fin de formation signé de Kiama Sa et Intelligencia Cooperation.

### Quels peuvent être les débouchés de cette formation?

La majorité des apprenants que nous avons, n'ont pas de connaissances professionnelles. Et peinent à trouver de l'emploi. Nous les formons dans des modules pour qu'ils soient opérationnels dans le monde de l'emploi. Après cette formation, ils sont aptes à intégrer les entreprises dans le monde professionnel pour des postes de community manager, rédacteur web, brand content manager, chef de projet digital et bien d'autres.

CLÉMENT ATANGANA

# L'impassible président du Conseil constitutionnel



**Depuis le début du processus électoral en cours, il est l'objet de toutes les attentions, quolibets et admirations. Il a surtout la charge de proclamer les résultats du scrutin du 07 octobre dernier.**

— Léger Ntiga

**I**l était attendu par tous les observateurs dans le cadre de l'audience solennelle relative au contentieux postélectoral de l'élection présidentielle du 07 octobre 2018. Attaqué sur son âge, l'homme a conduit en mondovision, une audience marathon de plus de 10h le mardi 16 octobre 2018. Alors que certains le disaient malade, le président du Conseil constitutionnel (Cc) a convenablement tenu la cour qui pendant deux jours, a examiné les 18 requêtes soumis à son appréciation. Ce ne sont pas les récusations du candidat du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (Mrc), Maurice Kamto qui l'auront ébranlé. Et pour cause,

comme les autres membres du Cc, il entendait pour une énième fois, le disque rayé de son appartenance au Rassemblement démocratique du peuple camerounais (Rdpc). Et pourtant, lui, Clément Atangana, tout premier président du Cc, a joué une partie du match de sa vie. Son grand âge ne lui donne pas la certitude de connaître en qualité de président du Conseil constitutionnel un autre contentieux électoral présidentiel sous l'ère du président Paul Biya. Il faut comprendre pourquoi il a joué à la fois de son caractère et de son expérience pour diriger les débats. L'incident provoqué par la présentation des documents approximatifs

par le Mrc n'y a rien fait. Comme d'ailleurs la prise de parole d'Alain Fogue incriminant les propos du président du conseil constitutionnel sur la plaidoirie de Me Ndoki. Fondant M. Fogue dans son droit de se défendre et de réitérer en que les documents par son candidat présentés, ont été produits par la Commission nationale de recensement de vote et signé par chaque représentant de parti avant de demander que le conseil produise les originaux, imperturbable, Clément Atangana a su reprendre pour son compte ce qui aurait pu un différend.

**Arguments spécieux**  
Habitué à gérer les élections

notamment comme président de la Commission nationale de recensement des votes, il a longtemps travaillé avec les politiques des deux bords. Et connaît bien ces joutes dont les arguments peuvent parfois être spécieux. Magistrat hors hiérarchie, Clément Atangana est né en 1941 à Ekoumeyek dans l'arrondissement de Ngo-medzap. Ancien conseiller à la cour suprême, une fois à la retraite, il s'est reconverti devenant avocat en 2015. Entré dans la magistrature le 20 décembre 1968 après des études à la division judiciaire de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (Enam) de Yaoundé, il va également se former à l'Institut internationale d'administration publique de Paris.

De ces capacités acquises, il va occuper tour à tour les postes de juge d'instruction au tribunal de première instance de Nkongsamba, président des tribunaux d'instance de Eséka, Bafia, Mora, et Sangmélina. Clément Atangana sera aussi juge aux tribunaux hors classe de Douala et de Yaoundé, président du tribunal hors classe de Yaoundé, directeur adjoint des affaires judiciaires et du sceau au ministère de la Justice. Procureur général près la Cour d'appel du Nord, il est successivement nommé président de la Cour d'appel du Centre, conseiller à la Cour suprême et président de la Chambre administrative de la Cour suprême.

C'est sur lui que Paul Biya va porter son choix pour présider aux destinées du tout premier Conseil constitutionnel camerounais. Il y est nommé par décret présidentiel le mercredi 07 février 2018. Clément Atangana est un habitué des systèmes de votes, puisqu'il a présidé à plusieurs reprises la Commission nationale de recensement général des votes pour les élections législatives et pour l'élection présidentielle de 1997 à 2011. Connu au niveau international où il a surtout été membre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies pendant trois mandats.

### Maurice Kamto et Cabral Libii travestissent les faits

**Faute de preuves devant le Conseil constitutionnel, leurs requêtes ont été jugées irrecevables.**

Par Jean-Pierre Bitongo

Les 16 et 17 octobre 2018, le Palais des Congrès de Yaoundé a été placée sous camisole de force. Elle le sera encore probablement à l'occasion de l'audience de proclamation des résultats du scrutin présidentiel du 07 octobre 2018, vraisemblablement le 22 octobre prochain. Depuis mardi dernier donc, policiers et gendarmes quadrillent toutes les entrées ou sorties de l'édifice. Pour avoir accès au prétoire du Conseil constitutionnel (Cc), il faut montrer patte blanche. Il en a été ainsi pendant les deux jours qu'a duré l'audience relative au contentieux postélectoral. Les 11 sages ont écouté religieusement les cinq requérants. Certains ont même eu tendance à vouloir démontrer que ce qui est noir, pour faire plus noir encore. Ils auront servi, chacun, un cocktail de droit, sociologie et de philosophie. Pour tout dire, ces plaignants n'étaient pas en mal d'inspiration. Chacun avec ses éléments de langage.

En tout cas, mardi, 16 octobre 2018, premier jour d'audience, reste pour le Cameroun, sa diaspora et la communauté internationale, un grand moment de démocratie. Dès 10h, la salle des huis clos du Conseil constitutionnel est prise d'assaut par les différentes parties et les curieux intéressés par l'audience du contentieux postélectoral concernant l'élection présidentielle du 07 octobre 2018. Parmi eux, une cinquantaine d'avocats. 11h02, Grégoire Owona et Maurice Kamto échangent quelques mots, en toute convivialité. Une minute après, les 11 membres du Cc, avec à leur tête le président Clément Atangana, Emmanuel Mbondé, Joseph Marie Bipoun Woum, Mme Florence Rita Arrey, Emile Essombe, Paul Chosy Nkwi, Jean Baptiste Baskouda, Bah Oumarou Sanda, Charles Etienne Lékéné Donfack, Jean Foumane Akame et Tidjani Amadou, font leur entrée dans la salle qui sert de prétoire au Conseil.

11h05, l'audience commence par la requête dans laquelle

Maurice Kamto demande le renvoi du contentieux à une autre juridiction légitime, récusant ainsi certains membres du Conseil constitutionnel qui, selon lui et ses conseils, sont d'affinité avec le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (Rdpc), le parti au pouvoir dont Paul Biya est candidat. Sont porteurs des germes de partialité. Le candidat du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (Mrc) dit d'ailleurs qu'il est face à une juridiction dont les membres ne présentent pas les garanties d'impartialité exigée par les instruments juridiques internationaux et la législation en vigueur au Cameroun. Bien avant, le président du Cc a donné la parole aux avocats du vainqueur autoproclamé du scrutin présidentiel du 07 octobre 2018, pour les plaidoiries.

Ils étaient près d'une vingtaine. Entre autres, les avocats Black Albert Yondo Mandengue, Akere Muna, Sylvain Sop, André Léonard Ndem, Claude Assira, André Tassa, Youmsi ... Tous, après avoir exposé les raisons de la saisine de leur client, n'étaient pas d'accord des conclusions du conseiller rapporteur, Bah Oumarou Sanda. Raison pour laquelle ils ont demandé le renvoi de la cause à une juridiction légitime, indépendante, impartiale et autrement composée. Sans préciser laquelle. Au finish, les 11 juges constitutionnels, seuls à juger de leur compétence et de leur impartialité, et n'ayant pas le droit de trahir le destin du peuple camerounais, n'en déplaise à ceux qui véhiculent le discours de la haine et du repli identitaire, se sont mis au-dessus de toutes les considérations, pour faire triompher le droit. Dans la foule, on suppose.

12h25, l'audience est suspendue après 80 minutes de débats. L'affaire est donc mise en délibéré. 13h11, reprise de l'audience et Clément Atangana livre le verdict: «Maurice Kamto n'a pas qualité de mettre fin aux fonctions des membres du Conseil constitutionnel récusés. Et le Conseil constitutionnel, statuant



contradictoirement et publiquement, juge, à l'unanimité de ses membres, irrecevable le recours de Maurice Kamto pour défaut de qualité». Maurice Kamto sort du prétoire, la presse, malgré son insistance, ne réussit pas à lui arracher une réaction, à cause de ses sbires. Par la suite, la requête dans laquelle Cabral Libii Li Ngue Ngue, candidat investi par le parti de l'Union nationale pour l'intégration vers la solidarité (Univers), qui demandait l'annulation totale de l'élection présidentielle du 07 octobre 2018, n'a pas prospéré. Raison simple, le recours a été déposé hors délai.

Le verdict a été prononcé en l'absence du candidat mais en présence de Prosper Nkou Mvondo, le président fondateur du parti Univers. Ce dernier s'en remet au peuple camerounais qui, pour lui, est

le seul juge. La longue audience du 16 octobre au Palais des Congrès prend fin vers 21h. Le Conseil ayant renvoyé l'audience pour le mercredi 17 octobre 2018. Avant cela, le Cc avait commencé à tabler sur le recours du candidat du Mrc portant annulation partielle des opérations électorales dans les bureaux de vote dans les régions de l'Adamaoua, de l'Est, de l'Extrême-Nord, du Nord, du Nord-ouest, du Sud et du Sud-ouest. Des dénonciations jugées non fondées et injustifiées. Sur les 18 recours enregistrés à l'issue du scrutin du 07 octobre 2018, 16 ont été examinés au cours de la journée du mardi 16 octobre. Les requérants ont tous été déboutés pour défaut de qualité, faits non établis, défaut de preuves et dépôt de requête hors délais.

### Réaction

GRÉGOIRE OWONA, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DU COMITÉ CENTRAL DU RDPC

### «Qu'on revienne à la réalité des choses»

«Nous ne sommes pas dans un monde virtuel malgré ce qu'on veut faire croire aujourd'hui. Nous sommes dans un monde réel. Je voudrais, qu'en partant d'ici, ceux qui ont indiqué des adresses virtuelles, en affirmant que Monsieur X ou Y, membre du Conseil constitutionnel est membre du Comité central du Rdpc, qu'ils aillent vérifier d'où ils tiennent ces informations. Nous venons tous de quelque part. Je m'excuse

de le citer, le chairman du Sdf est un ancien du Rdpc aussi. On est tous anciens de quelque part, surtout à l'âge des membres du Conseil constitutionnel. Je pense qu'il faut être conscient que nous ne vivons pas dans un monde virtuel. Qu'on revienne à la réalité des choses. Nous vivons dans un monde réel où le virtuel est un outil que nous devons bien utiliser et bien le comprendre avant d'en faire un objet de dé-

fense. Nous sommes en accord avec les conclusions du Conseil constitutionnel».



CURIOSITÉ

## Deux hommes d'église devant le Cc

**Le prophète Bertin Kisob et le pasteur Rigobert Aminou Gabanmidanha, ont semblé perdus. Totalement sans preuves de leurs allégations.**

Par J-P B

La deuxième affaire inscrite au rôle du Conseil constitutionnel de mardi dernier, a porté sur les 14 recours déposés par le prophète Bertin Kisob. Le pensionnaire de la prison centrale de Yaoundé-Kondengui demandait l'invalidation des résultats obtenus par le candidat Paul Biya du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (Rdpc) dans les 10 régions et dans la diaspora. Ceci pour «fraude électorale systématique, mafieuse, machiavélique et anti-démocratique avec la complicité active de l'arbitre et du juge Elecram et Conseil constitutionnel». Au lieu

d'apporter au Conseil constitutionnel les preuves de ses élucubrations, l'homme qui se passe pour un Républicain séquestré, expose plutôt des malheurs et déboires à la prison centrale de Yaoundé au quartier Kondengui. A en croire le président national du Parti camerounais pour la justice sociale (Cpsj), les sécessionnistes sont les incompris de la République. Ses requêtes ont été manifestement jugées irrecevables pour défaut de qualité. Lui qui se passe pour un allié de Maurice Kamto, a récolté la même sentence pour les recours dans lesquels il réclamait la suspension de l'actuelle



équipe dirigeante d'Elections Cameroon (Elecram) pour «contribution active à la fraude électorale systématique, mafieuse, machiavélique et anti-démocratique de la présidentielle du 07 octobre 2018». Pour lui, le Rdpc doit être suspendu pour au moins 25 ans pour «pratiques anti-démocratiques, machiavé- liques, mafieuses, avant et pendant la présidentielle du 07 octobre». Lui qui trouvait le Conseil constitutionnel «incompétent pour la

supervision et la proclamation des résultats». Il en a été de même pour le pasteur Rigobert Aminou Gabanmidanha, candidat indépendant recalé par Elecram pour la présidentielle 2018. Il sollicitait l'annulation et la reprogrammation du scrutin du 07 octobre dernier, sans aucune motivation. Pour le moins, les deux plaignants n'ont pas pu développer publiquement le contenu de leurs requêtes pour la manifestation de la vérité.

DANS LES MÉDIAS

## Les médias jouent leur partition

**A travers des pages spéciales et une réorganisation interne, les organes d'information locaux et internationaux ont particulièrement suivi l'élection présidentielle camerounaise.**

Par Rachel Gam (Stagiaire)

De toutes les productions journalistiques qui ont marqué la campagne présidentielle de 2018 au Cameroun, la presse électronique à travers les sites d'informations à l'instar de camer.be, de camer on line, etc., a été en alerte. La presse écrite n'est pas restée en marge de cette mouvance qui a marqué l'intérêt pour les organes de presse pour l'activité politique du pays. Au niveau local, tous les quotidiens de la place ont créé des pages spéciales pour donner à voir et à entendre sur les meetings, les programmes politiques, les mobilisations, les stratégies des neuf candidats. Cette observation a également été faite dans les colonnes

de la presse étrangère notamment française. Au lendemain du scrutin du 07 octobre, le candidat du Mrc Maurice Kamto a accordé une interview au quotidien français Libération. Il revenait aussi bien sur ses prétentions de victoire au terme des opérations de vote que sur que les 14 jours de campagne électorale. Du fait du nombre réduit des candidats, du rajeunissement de la classe politique et surtout de la mobilisation de réseau sociaux, on a senti une véritable vitalité de la scène. C'est ainsi que les quotidiens Cameroon Tribune, Le jour, Mutations, le Messenger, The Guardian Post, The Post, anglaise, L'Anecdote, les bihebdomadaires Re-



pères, Essingan entre autres ont meublé les gazettes de campagne avec chacun un découpage qui laissait transparaître une démarche en adéquation avec les politiques éditoriales respectives. Les lendemains du scrutin ont été marqués par une forte mobilisation de la presse autour des candidats, Paul Biya, Maurice Kamto Joshua Osih et Cabral Libii. Si certains ont donné des conférences, le cas de Maurice Kamto qui a

déclaré avoir marqué son pénalty, d'autres ont dit être sûrs de leur victoire comme Cabral Libii. Cependant Paul Biya est resté silencieux attendant avec patience le verdict du Conseil constitutionnel. Laissant cependant dire sa sérénité par ses lieutenants qui sont sortis pour dire leur indignation quelques heures parés l'annonce de sa victoire par le leader du Mrc. Les faux observateurs de Transparency International auront également re-

tenu l'attention en ce lendemain d'élection. Dans les colonnes de Cameroon Tribune, on a abondamment lu que les chefs traditionnels disent non à la violence. Mais aussi la réaction de l'église catholique qui a appelé au respect des résultats officiels, non sans constater des irrégularités. Des médias qui auront surtout suivi l'audience sur le contentieux postélectoral retransmise en direct de la Crtv.

INSOLITE

## L'argent de la présidentielle fait du bruit à Ketté

**Des mandataires du sous-préfet dans les bureaux de vote le jour du scrutin portent plainte au chef d'antenne communale Elecam, pour n'avoir pas été payé.**

Par Ange-Gabriel Olinga



C'est une affaire qui a déclenché une grogne depuis la semaine dernière à Ketté, petite unité administrative frontalière à la République centrafricaine située dans le département de la Kadey. De sources concordantes jointes au téléphone par Essingan, «les représentants de l'autorité administrative locale présents dans les bureaux de vote le jour du

scrutin n'ont pas reçu à temps leurs frais de supervision de l'élection présidentielle dans les délais». Tout commence le 06 octobre, lors de la réunion préparatoire. D'après le chef d'antenne communale Elecam de Ketté, sa hiérarchie n'a pas mis à sa disposition des fonds à remettre aux mandataires du sous-préfet. Malgré cette mauvaise information tombée la veille de l'élection présiden-

tielle, le scrutin s'est déroulé sans anicroche dans cette partie du pays.

Les représentants du sous-préfet s'étant juste contentés des 25.000Fcf mis à leur disposition par le Ministère de l'Administration territoriale. En se renseignant si cette réalité était la même partout, les mandataires de l'autorité administrative de Ketté apprennent par le biais de leurs homologues des autres unités administratives qu'Elecam a appuyé financièrement les représentants des sous-préfets présents dans les commissions locales de vote à hauteur de 25 000 Fcfa. S'apercevant qu'ils ont été roulés dans la farine par le chef d'antenne communal d'Elecam, ils ont manifesté leur mécontentement à par un sit-in à l'esplanade de la sous-préfecture le 12 octobre 2018 pour que justice soit faite.

### Deniers publics

«Malgré la médiation du sous-préfet de la localité, leur démarche n'a pas connu de suite favorable pour un arrangement à l'amiable avec le chef d'antenne communale Elecam de Ketté. C'est ainsi que l'affaire a pris une autre tournure. Une plainte a immédiatement été déposée contre le chef d'antenne communale Elecam, Philippe Koéké, à la brigade de gendarmerie pour l'ouverture d'une enquête» relatent nos sources. Les plaignants articulent qu'il s'agit d'une tentative de distraction de fonds et d'abus de confiance. Ils déplorent également les intimidations dont ils ont été l'objet. «Nous avons même été intimidés par le maire de Ketté qui a voulu étouffer l'affaire pour protéger ce dernier et ses intérêts. Le maire a confondu

l'arène politique à une affaire de gestion de deniers publics. Il voulait certainement protéger un des siens en l'opposant aux agents de l'Etat», souligne l'un des 44 plaignants sous anonymat.

D'après l'un des signataires de la plainte, «rien ne peut expliquer ce grand retard dans le paiement de notre dû si ce n'est l'appétit vorace de distraire notre argent en compllicité avec certains autres responsables d'Elecam». Une autre source proche du dossier estime à ce sujet que «le chef d'antenne communale seul ne peut pas s'engager dans un projet de cette envergure sans bien huiler son entourage et ses chefs de l'agence départementale. Nous avons reçu des informations fiables faisant état de ce que la situation des autres a été régularisée le même jour après le dépôt des procès-verbaux dans les antennes communales Elecam». Dans le souci de creuser l'avantage, le chef d'antenne Elecam de Ketté est resté injoignable. Tous calculs faits, la somme réclamée est de 1,1million de Fcfa.

Face à la détermination du commandant de la brigade de gendarmerie à régler au plus vite cette affaire, aux dernières nouvelles, l'infortuné, Koéké Philippe a commencé à payer cet argent en catimini le 13 octobre dans ces certains villages. Les représentants du sous-préfet de Ketté quant à eux ont perçu leur argent à la brigade de gendarmerie de Ketté sur décharge. Néanmoins, l'on indique tout de même que ce feuilleton est loin d'être terminé. Car, le procureur de la République près le tribunal de première instance de la Kadey, à Batouri s'est déjà saisi du dossier.

## AUTO-PROCLAMATION DES RÉSULTATS

### Les ambiguïtés de la démarche de Maurice Kamto

**Il s'est autoproclamé vainqueur du scrutin présidentiel du 07 octobre 2018, mais réclame l'annulation de ladite élection.**

Par Marie Flore Nguimbous

«**I**l joue à quoi? Étant donné que c'est le Conseil constitutionnel qui, selon la Constitution, veille à la régularité de l'élection présidentielle, des élections parlementaires, des consultations référendaires et en proclame les résultats», s'interrogent la majorité des Camerounais. Pourtant, Maurice Kamto donnait l'envie d'être copié. Aujourd'hui, il est l'homme de tous les soupçons de la part des Camerounais qui sont contre toute révolution sau-

vage. Lui qui dit vouloir lutter pour un avenir meilleur pour le peuple camerounais. Avec tout ce qu'il a provoqué ces derniers temps, le professeur en matière juridique perd toute sa crédibilité. Même s'il sait bien ce qu'il fait en se déclarant vainqueur de la Présidentielle 2018, il subit des excès verbaux, à nul autre pareil. L'opinion est actuellement divisée sur la démarche du candidat Maurice Kamto et les avis sont partagés. Ceux qui esti-

ment qu'il a violé la loi, font bloc ensemble. Idem pour ceux qui soutiennent que sa sortie n'est pas condamnable.

Le 16 octobre, lors de l'audience du contentieux post-électoral, Maurice Kamto est revenu sur le sens et la portée de sa déclaration du 08 octobre dernier. «Je n'ai nullement eu le sentiment d'avoir enfreint une seule fois la loi. Ne serait-ce que parce que l'article 113 du Code électoral dit que les résultats des élections sont proclamés immédiatement à l'issue du décompte dans les bureaux de vote», a-t-il déclaré.

A son avis, «chacun peut



faire la sommation et indiquer les tendances». Tout de même, il reconnaît que seul le Conseil constitutionnel doit proclamer le vainqueur d'une élection

présidentielle. Pour l'heure, tout le monde s'accorde, en dehors de ses personnes liges, à dire que le président Biya est bien la force de l'expérience.

## MANAGEMENT

# La Sodecao encore en marge de la loi

**A l'issue du conseil d'administration le 19 septembre, l'avocat de la Société de développement du cacao (Sodecao), a recommandé à la direction générale de s'arrimer aux exigences de la nouvelle loi portant statut général des établissements publics.**

Sylvain Andzongo



Le conseil d'administration de la Société de développement du cacao (Sodecao) s'est réuni le 19 septembre 2018 en session extraordinaire, sous la présidence de Zacharie Ngba, président du conseil d'administration. Jean Claude Eko'oAkouafane, directeur général (DG) de la Sodecao rapportait deux points étaient inscrits à l'ordre du jour. A savoir, l'arrimage de la Sodecao à la nouvelle loi de 2017 portant statut général des établissements publics, et le rapport du DG sur sa tournée de prise de contact dans les unités extérieures de la Sodecao.

Sur le premier point de l'ordre du jour, après avoir suivi l'exposé de l'avocat expert, le conseil d'administration a recommandé à la direction générale de tout mettre en œuvre pour s'arrimer aux exigences de ladite loi. En effet, il faut d'emblée noter que la loi ne parle plus d'établissements publics administratifs, mais d'établissements publics tout simplement. Ils sont désormais définis comme des personnes morales de droit public, dotées de l'autonomie financière et de la personnalité juridique chargés de la gestion d'un service public ou de la réalisation d'une mission spé-

ciale d'intérêt général pour le compte de l'Etat ou d'une Collectivité Territoriale Décentralisée. Ils se distinguent des entreprises publiques par leur caractère non commercial et non industriel. Ce qui n'est toujours pas le cas de la Sodecao.

Les membres et le Président du Conseil d'administration ainsi que le Directeur Général et éventuellement le Directeur Général adjoint des établissements publics appartenant à l'Etat sont nommés par le Président de la République pour un mandat de 3 ans renouvelable 1 fois ou 2 fois au plus selon les cas. L'exercice de ces différentes fonctions est assorti d'incompatibilités et de restrictions pour prévenir par exemple les conflits d'intérêts. En cas de crise grave, un administrateur provisoire peut être désigné à la tête de ces établissements.

Les organes de gestion des entreprises publiques sont l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration et la Direction générale dont les attributions et règles de désignation et de fonctionnement sont précisées et varient en fonction de la catégorie à laquelle elles appartiennent. Les administrateurs et dirigeants sont soumis à des mesures restrictives et des règles d'incompatibilité. La durée de leur mandat est limitée et la violation de la limitation des mandats des dirigeants est assortie dorénavant d'une sanction sévère qui est la nullité des actes pris.

La loi rappelle le principe de la soumission de ces entreprises au contrôle externe par les commissaires aux comptes, précise les règles relatives à leur dissolution et leur liquidation ainsi que le régime des sanctions applicables aux dirigeants fautifs avec l'introduction explicite de l'infraction de détournement des deniers publics qui est punie conformément aux dispositions du code pénal.

## Cacaoculture

Pour le second point de l'ordre du jour, le conseil d'administration après l'exposé du directeur général, a recommandé de tout mettre en œuvre pour la redynamisation de la cacaoculture. En effet, Entièrement contrôlée par l'Etat, la Sodecao fait partie, avec le Conseil interprofessionnel du cacao et du café (Cicc), l'Office national du cacao et du café (Oncc) et le Fonds de développement des filières cacao café (Fodecc), de l'architecture institutionnelle mise en place au Cameroun, pour le développement des filières cacao café.

Le gouvernement camerounais travaille à la mise en place d'une suprastructure, qui fusionnera toutes les attributions et les compétences actuellement dévolues à la Société de développement du cacao (Sodecao), l'Office national du cacao et du café (Oncc), ainsi que le Fonds de développement des filières cacao-café (Fodecc), apprend-on de bonnes sources.

A travers cette fusion, explique une source proche du dossier, il est question de mettre un terme à l'émiettement des compétences observée jusqu'ici, ainsi que la dispersion des énergies au sein de plusieurs entités qui, malgré d'importants moyens financiers mis à leur disposition, n'ont pas pu produire les résultats escomptés en matière de relance des filières cacao-café.

La nouvelle configuration annoncée dans le management des filières cacao-café au Cameroun s'apparente à celle d'avant les années 90, avec un Office national de commercialisation des produits de base (Oncpb) qui régnait en maître sur les filières cacao-café. Mais, ce mastodonte public sera dissout avec la libéralisation des deux filières, dont les résultats sont questionnables, principalement en ce qui concerne la quantité et la qualité de la production, et même l'encadrement efficace des producteurs, qui semble avoir été abandonné à l'interprofession cacao-café.

## APPUI

# Le rôle de la Sodecao pour atteindre 600 000 t de cacao en 2020

**La Sodecao doit apporter son soutien aux producteurs, malgré les investissements, encouragés par la hausse du cours du cacao ces dernières années**

S.A

Le Cameroun veut produire 600 000 tonnes de cacao et 150 000 tonnes de café à l'horizon 2020. Le gouvernement travaille déjà à la mise en place d'une « supra structure » pour mieux canaliser les investissements et financements. La Sodecao n'a pas de centre de formation en tant que tel mais plutôt des agences ayant à leur tête un chef d'agence et des encadreurs techniques qui forment et suivent les producteurs dans leurs champs afin de bénéficier des conseils propices aux bonnes pratiques agricoles. De même ces encadreurs tech-

niques favorisent, lorsque les conseils sont bien assimilés et appliqués une production abondante et de bonne qualité. En plus utiliser les intrants et les pesticides appropriés pour fertiliser et lutter contre les capsides et autres cochenilles qui mangent les jeunes cabosses et les feuilles de cacao pendant la floraison.

Dans ce sens, la Sodecao doit apporter son soutien aux producteurs, malgré les investissements, encouragés par la hausse du cours du cacao ces dernières années (11 millions de dollars d'investissements entre 2010 et 2015 rien que pour la filière cacao)



Jean Claude Eko'o Afouafane, Dg Sodecao

n'ont pas pu réaliser les résultats escomptés.

Au ministère de l'agriculture, on travaille déjà sur une nouvelle approche qui consiste à fusionner

trois structures, actrices majeures dans le secteur, que sont la Société de développement du cacao (Sodecao), l'Office national du cacao et du café (Oncc), ainsi que le Fonds de développement des filières cacao-café (Fodecc). La finalité de cette stratégie qui s'apparente « à la configuration annoncée dans le management des filières cacao-café au Cameroun d'avant les années 1990, avec un Office national de commercialisation des produits de base (Oncpb) qui régnait en maître sur les filières cacao-café » est d'améliorer la production annuelle du café et du cacao.

## Produire local transformer local

Cette vision table sur une production annuelle de 600 000 tonnes de cacao à l'horizon 2020 contre moins de 300 000 tonnes actuellement, et 150 000 tonnes de café contre une moyenne de 35 000 tonnes actuellement. L'instance

suprême à créer devra aussi relever un autre défi. La transformation locale de la production nationale est une veille doléance des planteurs. « Pendant que le cacao est camerounais, le chocolat, produit phare, qui découle des fèves du cacao, est Suisse ».

Le cacao et le café au Cameroun, un enjeu majeur. Ils représentent plus de 30 % des exportations non pétrolières et font vivre plus de 2 millions de planteurs. Les prix au kilo sont « abordables » surtout pour le cacao et ne cessent de grimper au profit des planteurs, 400 F CFA en 2004 à plus de 1 200 F CFA en 2011.

En 2015 les prix dans les bassins de production ont battu un record, 1330 francs Fcfa le kilo avant de remonter à 1500 francs Fcfa le kilogramme en moyenne en 2016, le prix du café lui se négociait à 475 Fcfa durant la même période.

TÉLÉCOMS

## Yoomée dans la tourmente

Arriérés de salaires, départ en catastrophe du directeur général, un nouveau souffle est recherché.

Roger Messassa

Parmi les entreprises de télécoms en activité au Cameroun, Yoomée fait l'exception. Pas dans le bon sens. A l'auteur de ces lignes, Emmanuel Forson, le directeur général démissionnaire, fait juste un message WhatsApp laconique. « Je suis parti du Cameroun », plus tard il ajoute. « Je n'étais plus en phase avec le conseil d'administration, donc j'ai préféré démissionner », indique cet originaire de Côte d'Ivoire. La démission de l'ancien directeur général est confirmée dans un communiqué rendu publique. « Après quatre années au plus haut niveau de l'équipe dirigeante de Yoomée et une contribution importante pour l'introduction de Yoomée comme majeur de la téléphonie mobile au Cameroun, M. Emmanuel Forson quitte la direction de Yoomée pour de nouveaux défis professionnels. Le conseil d'administration et l'ensemble du

personnel tout en saluant sa contribution dans le développement de Yoomée lui souhaitent bonne chance et franc succès. » A priori, rien d'anormal. Pourtant il faut se rendre dans les couloirs de cette entreprise au lieu dit Akwa Salle des fêtes pour avoir la pleine mesure du très mauvais vent qui souffle sur les pilonnes de cette entreprise de télécom aux couleurs noir et rouge. Si l'univers des télécoms est réputé brasser du vrai argent, ici, « cela va bientôt faire quatre mois que nous n'avons pas de salaire. Deux mois nous étés annoncés comme étant déjà virés. Nous n'avons pas encore rien trouvé dans nos comptes, du moins, certains de mes collègues que je connais », souffle une voix interne. Au motif du départ précipité d'Emmanuel Forson, les langues se délient. « Le directeur général s'auto-payait sur les recouvrements qu'il effectuait indûment auprès



des clients. Il ne reversait pas la totalité dans les caisses de la société». En clair, M. Forson jouait le rôle du commercial et du comptable au même moment, sans pour autant être en règle avec les caisses de la maison. Un management que le conseil d'administration découvrira rapidement, sans oublier de le décrier énergiquement. Entretemps, même-si Yoomée a toujours clamé être entièrement camerounaise sans dévoiler la vraie identité des patrons locaux qui y ont des parts, l'on sait tout de même que le patron de Tradex, Jean Perrial

Nyodog a intégré le conseil d'administration, Yoomée souffre d'une anémie financière et les patrons locaux devraient l'aider à aller au-delà des 14 milliards de Fcfa déjà investis. Yoomée est arrivée au Cameroun en 2010 comme fournisseur d'accès internet. 2011 que Yoomée Cameroun, filiale du groupe Yoomée Africa, est créée sous le nom de Htt Telecom SA. Création marquée par le démarrage cette même année des activités à Douala et Yaoundé. Après cinq ans de fonctionnement, Yoomée Cameroun quitte le groupe Yoomée Africa et se lance dans les télécoms. Au Cameroun, l'entreprise compte un effectif de 115 employés permanents, plus de 500 agents commerciaux indépendants. Cette entreprise compte un réseau d'accès propre d'un data center et d'un réseau de distribution composé de 30 boutiques directes, 12 shops-in-shops, plus de 80 boutiques indirectes, plusieurs milliers de «call-box» et intermédiaires commerciaux.

PRODUCTION ALIMENTAIRE

## La Communauté urbaine de Douala promeut la production des vivres

Elle a rassemblé le 16 octobre à Douala certains acteurs qui contribuent à la production des produits vivriers et animaliers.

RM

L'agriculture contribue à hauteur de 20 % au produit intérieur brut. Mais, sur les 17 millions d'hectares de terres arables, juste 20 % également sont exploités pour les besoins agricoles. La communauté urbaine de Douala s'occupe de la grande capitale économique du Cameroun ; une ville qui a donc besoin de nourrir ses 3 millions d'habitants et donc, il faut promouvoir l'agriculture. Et surtout, inviter les jeunes à comprendre que l'avenir ne se résume pas uniquement dans la fonction publique ou dans les multinationales, mais dans la culture de la terre.

«Que chacun sache qu'il peut contribuer à la lutte contre la faim, quelque soit la superficie que vous occupez. Aimez la terre, cultivez-la, pas forcément une vision industrielle mais travaillez la terre pour que les gens n'aient plus faim car, si des gens ont faim, l'estomac prend la place du cerveau et vice versa, ils ne pourront plus réfléchir», déclare Frits Ntonè Ntonè. A l'occasion de la journée internationale contre la faim, le délégué du gouvernement de la capitale économique a rassemblé certains acteurs de poids qui contribuent à la production des aliments.

L'Institut de recherches agronomiques (Irad), des centres agropastoraux à l'instar de Donner une chance à l'avenir (Duca), le Centre de formation professionnelle agropastoral de Souza, le Centre d'animation, de formation, de recherche et d'appui au développement (Cafrad), etc., tous rassemblés au tour du concept, «agir pour l'avenir, la faim zéro 2030, c'est possible». Dans le monde, la faim est en hausse, indique la délégation régionale du ministère de l'Agriculture et du développement rural (Minader). L'on compte 821 millions de personnes qui souffrent de la faim. Pour que cette barre soit redressée, il faudrait que de nombreuses chaînes se mettent ensemble: la production des machines, la



disponibilité des intrants, l'accès à la terre, la disponibilité des semences, liste Jean Claude Kountè, le délégué du Minader. La lutte contre la faim est le deuxième point des objectifs durables du développement. 193 pays ont adopté le concept de faim zéro, et donc, « nous interpellons le

gouvernement, les communes, les agriculteurs car faim zéro signifie action commune, afin que le taux de malnutrition de 13 % des enfants du Nord-ouest et Sud-ouest soit réduit », indique le délégué Minader du Littoral.

MÉMORIAL ZANZIBAR

# Ewolo Nnam se rappelle

Un hommage est rendu samedi, 20 octobre 2018 à ce virtuose de la guitare solo dans cet espace culturel situé à Tongolo à Yaoundé.

Léger Ntiga



**A** l'occasion des 30 ans de sa brutale disparition, l'espace culturel animé par la présentatrice vedette du journal de 13h à la Crtv radio, Marie Françoise Ewolo organise une nuit du Bikutsi en hommage à Théodore Epeme, plus connu sous le nom de Zanzibar, le 20 octobre 2018 dès 20h au quartier Tongolo à Yaoundé. Pour la circonstance, la promotrice d'Ewolo Nnam annonce la participation d'une vingtaine d'artistes dont Ange Ebogo, Aijo Mamadou, Atebass, Zanzi Junior (le neveu du défunt géant), Lucky+2, Manga Lucky, Keguegue International, Pacha Solo, Suzzy Lintouchable, Dieu Ngolfe, etc. Ces artistes se donnent rendez-vous pour reprendre l'ensemble du répertoire de leur

confrère trop top parti, à côté de leur production propre. Mort le 22 octobre 1988 à Yaoundé dans ce Cameroun, Théodore Epeme était parti pour être chauffeur dont il débute l'apprentissage à Okola auprès de son oncle a fini artiste musicien camerounais de renommée internationale dont la carrière a été lancée par le groupe Les Têtes brûlées. Il est considéré comme l'un des piliers majeurs de la musique Bikutsi. Il était à la fois chanteur, danseur et guitariste polyvalent et pluri-rythmique. Son doigté était une fusion de toutes les tendances du Bikutsi. Zanzibar a débuté sa carrière dans les Danys Boys d'Okola qu'il va quitter pour rejoindre Mama Ohanja et le groupe Confiance Jazz comme choriste, percussionniste et deuxième guitariste. Il va par



la suite travailler avec Les Supers Volcans de la capitale et L'Ozima succès d'Ange Ebogo.

**Essingan**

Il fonde au début des années 1980 au Nigéria son groupe Le Zoubaki International avec lequel il formera l'ossature du groupe Les Têtes brûlées, mis en place par Jean-Marie Ahanda, avec lequel il a composé l'un des classiques de la musique Bikutsi La chanson Essingan. Sa carrière nationale et internationale est lancée par le concours Découverte Rfi en 1987 et la réalisation de deux films consacrés au groupe: Bikutsi Water Blue de Jean-Marie Teno et Man No Run de Claire Denis. Zanzibar meurt à l'âge de 26 ans le 22 octobre 1988 au Cameroun après une tournée triomphale en France et en Allemagne. De 1988 à 2000, l'eau a coulé sous le pont. Les Têtes brûlées, groupe mythique camerounais initiateur et ambassadeur du Bikutsi à travers le monde, sont passés par toutes les étapes. Alors que le groupe connaît une ascension fulgurante en Europe, le guitariste Théodore Epeme, connu sous le nom de Zanzibar disparaît après l'enregistrement du premier opus. Lorsque le célèbre guitariste Zanzibar décède, il suscite la consternation au sein de l'opinion publique. Son talent de musicien et chanteur ayant traversé les frontières nationales, c'est en toute logique que les circonstances de sa mort seront questionnées. La rumeur circule: le membre du groupe Les Têtes brûlées est mort par empoisonnement par une femme ou l'un de ses collègues. Ce qui n'est pas vrai, si l'on s'en tient au livre biographique publié en février 2013 par Joseph Fumtim le poète Ann Cillon Perri. Dans

cet ouvrage l'auteur revient sur le parcours du truculent soliste du Bikutsi. Cet ouvrage paru sous le titre «Zanzibar, la passion Bikutsi» balaie subtilement la thèse de l'empoisonnement, ce livre ne dit pas clairement de quoi est vraiment morte cette jeune icône. Aujourd'hui encore, on peine à se prononcer sur la cause exacte de la mort du chanteur d'Essingan, ce tube des années 90. Toujours est-il que suite à sa disparition, Les Têtes brûlées rentrent dans l'instabilité. Mais le nom demeure, sous la houlette du trompettiste Jean-Marie Ahanda. Malgré l'instabilité des musiciens, il relève tous les défis sur les scènes de tous les continents. L'aventure du band dure le temps de trois albums jusqu'à sa disparition en 1997. L'ensemble a du mal à se renouveler et surtout à bâtir une équipe forte. Pendant trois années, l'incredible bikutsiman Jean-Marie Ahanda va sillonner le Sud du Cameroun, à la recherche de nouvelles sonorités et surtout de nouveaux talents, s'appuyant sur un autre guitariste réputé, Jacques Atini. Cet opus, qui rassemble les meilleurs titres des Têtes brûlées enregistrés entre 1988 et 2000, marque un nouveau départ pour le groupe ressuscité. Le nouveau continuum propulse le Bikutsi sur de nouveaux horizons, mêlant instruments traditionnels et électriques. Le look très coloré des artistes est toujours de rigueur, la force demeure. L'ensemble des musiciens, jeunes, affichent une attitude beaucoup plus optimiste que les années précédentes. Ce best of est le prélude d'une ascension programmée, comme en témoignent les inédits joués par la nouvelle génération. Et puis patatras!



ALERTE SANITAIRE

# La poliomyélite est de retour

**D'après le ministère de la Santé publique, six districts de santé sont touchés au moment où les partenaires internationaux du Cameroun engagés dans la lutte contre la poliomyélite disent ne plus pouvoir financer les campagnes de vaccination à l'horizon 2020.**

Par Elvis Serge Nsaa

La poliomyélite fait à nouveau parler d'elle au Cameroun. En effet, des cas de d'infection sont notés et confirmés par le Centre Pasteur du Cameroun. Parmi eux, quatre survenus dans les districts de santé de Malantouen et de Foubot dans la région de l'Ouest, entre les mois d'août et de septembre 2018. Approché, un responsable du Programme élargi de vaccination (Pev) au ministère de la Santé publique (Minsanté) confirme la nouvelle. «Toutefois, une deuxième échelle de l'épidémie de la poliomyélite a été signalée au niveau du bassin du Lac Tchad, à cause du virus polio sauvage qu'on a découvert dans l'Etat du Bornéo au Nigeria», fait savoir un autre responsable au Minsanté.

Le retour de la polio suscite des appréhensions au niveau du gouvernement. «Notre inquiétude se situe beaucoup plus au niveau du bassin du Lac Tchad, parce qu'il n'y a

plus de cas de polio détecté au Cameroun à partir de cette zone frontalière», rappelle-t-il. Dans la région de l'Est, l'un des responsables du Programme élargi de vaccination de cette région du pays annonce également deux cas de poliomyélite dans le district de santé de Kétté, dans le département de la Kadey. Le chef d'unité régionale du Programme élargi de vaccination pour le Nord-ouest, Dr. Julius Ntamah déclare que «la cause principale de la résurgence de cette de la poliomyélite dans le Nord-ouest est la faible couverture de la vaccination de routine».

**Alerte maximale**

Pélagie Ebaya, une mère d'enfant donne raison au chef d'unité régionale du (Pev) pour le Nord-ouest. «Pendant ma grossesse, je n'ai pas entendu parler de vaccination lors des consultations prénatales. Or, c'est le moment propice pour sensi-

biliser sur l'importance des vaccins pour la mère et l'enfant». Selon le ministère de la Santé publique, l'alerte à la polio met le Cameroun en situation d'épidémie de poliomyélite. Laquelle est définie comme étant une maladie infectieuse très contagieuse. Voilà qu'à cause d'une flambée, la cote d'alerte est de retour «au niveau maximal» selon l'Organisation mondiale de la santé (Oms). En effet, explique Dr. Marlise Dontsop de l'Oms, «un cas de polio est une urgence».

Car d'après l'Organisation mondiale de la santé, un cas de poliovirus sauvage expose au moins 200 enfants dans le voisinage et nécessite au moins trois campagnes de riposte. Le ministre de la santé, André Mama Fouda signalait alors que les cas notifiés étaient des enfants âgés de huit mois à sept ans. Contaminés soit parce qu'ils n'ont pas été vaccinés, soit parce qu'ils n'ont pas suivi normalement leur calendrier de vaccination. Alors que le Cameroun s'est engagé auprès des Nations unies à stopper la circulation du poliovirus sauvage d'ici juillet 2020, l'on déplore les croyances socioculturelles qui poussent certaines familles à rechigner à faire vacciner les enfants. Cependant, le Dr. Dontsop, rassure les familles quant à la capacité du (Pev) d'arrêter la circulation du poliovirus sauvage avant 2020.



A contrario, le président du Comité national des experts polio, Pr Tetanye Ekoe tirait déjà la sonnette d'alarme lors de la dernière résurgence de l'épidémie de la poliomyélite le 24 octobre 2017. «Il faut que les Camerounais comprennent que désormais en 2020, s'ils n'ont pas réussi à se débarrasser du virus polio, ils devront s'en prendre à eux-mêmes». «D'ici 2020, les Camerounais doivent s'emparer de la lutte contre la polio comme d'un acte citoyen», ajoutait le Pr Tetanye Ekoe. Les partenaires internationaux du Cameroun engagés dans la lutte contre la poliomyélite ne financeront plus les campagnes de vaccination de cette maladie à l'horizon 2020. Ces partenaires qui sont entre autres l'Organisation mondiale de la santé évoquent comme raison, le fait que le Cameroun soit sorti depuis 2014 des pays hébergeant le polio virus sauvage.

DR SÉVÉRIN NDÉFFO

## « De nombreux enfants ne prennent pas tous les vaccins »

**Le médecin généraliste, recommande le vaccin (Vpo) qui confère rapidement une bonne immunité générale et une immunité locale au niveau de l'intestin, réduisant par conséquent la transmission du poliovirus sauvage.**

Propos recueillis par E S N

**Qu'est-ce qui est à l'origine de la résurgence de l'épidémie de la poliomyélite au Cameroun?**

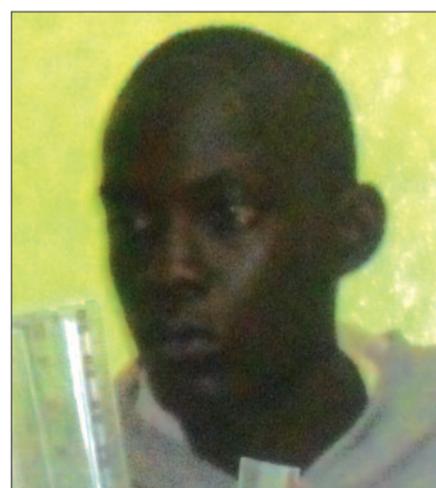
Il faut noter l'insuffisance des ressources humaines ; la carence en logistique (422 motos pour couvrir 1707 aires de santé... mais aussi l'insécurité dans les régions du Sud-ouest, du Nord-ouest, Est et l'Extrême-nord à qui on impute le ratage de 18 000 enfants dans le septentrion. Dans certaines zones endémiques du pays, certains lea-

ders politiques et religieux présentent la vaccination comme un moyen pour freiner la procréation dans certaines couches sociales. Il y a également le fait que certains enfants ne prennent pas tous les vaccins contre la poliomyélite. En effet, des investigations sur les cas de poliomyélite enregistrés au Cameroun entre octobre 2013 et juillet 2014 ont attesté que les enfants qui avaient contracté la maladie n'avaient pas été réguliè-

ment vaccinés. Dans ce cas, il faut blâmer le personnel vaccinateur qui doit lisiblement porter la date du rappel dans le carnet de l'enfant pour permettre au parent de se renseigner en temps opportun pour la suite de la vaccination.

**Quel peut-être le schéma vaccinal de la poliomyélite et les différents types de vaccin de la poliomyélite?**

En ce qui concerne le vaccin de la poliomyélite, il y a la 1ère dose de vaccin polio dès la 4è semaine, et il faut repartir dès la 6è, la 10è, et la 14è semaine pour une autre dose. Et il faut ensuite penser à la forme injectable, le Pvi qu'on administre et qui va remplacer la dose orale quand le pays sera certifié Polio Free, ou alors quand la polio sera



éradiquée du monde. Il existe effectivement deux types de vaccins. Un vaccin poliomyélique inactivé injectable (Vpi), qui contient trois stéréotypes de virus inactivés et qui induit une protection due à une

bonne immunité générale.

Ce vaccin nécessitant plusieurs injections et des rappels réguliers, il doit être utilisé dans des conditions d'asepsie. Le Vaccin poliomyélique oral (Vpo). Ce vaccin possède de multiples avantages ce qui explique qu'il ait été jusqu'à maintenant l'outil privilégié du programme d'éradication : il est facile à utiliser car il ne nécessite pas d'injection, il confère rapidement une bonne immunité générale et une immunité locale au niveau de l'intestin, réduisant par conséquent la transmission du poliovirus sauvage.

LIGUE DE FOOTBALL PROFESSIONNEL

## Nouvelle crise entre Pierre Semengue et les dirigeants de clubs

**Ils menacent de ne pas disputer le championnat 2018-2019 si le Conseil d'administration et une Assemblée générale extraordinaires ne sont pas convoqués dans les jours qui viennent.**

Par Jean-Pierre Bitongo

Cette crise prend sa source à la mise en retraite de Mme Thérèse Pauline Manguélé. «Je ne vois pas comment j'ai violé les textes dans cette affaire. Je crois qu'en tant qu'exécutif de la Ligue, j'ai le droit de mettre le personnel à la retraite sans consultation du Conseil d'administration», réagit Pierre Semengue. Ceci dit, les présidents de clubs, membres du Conseil d'administration de la Ligue de football professionnel du Cameroun (Lfpc) ont levé le ton le 15 octobre dernier après la prise de fonction du nouveau secrétaire général par intérim de la Lfpc, Benjamin Beyeck.



Le 15 octobre dernier, le président de la Ligue de football professionnel du Cameroun (Lfpc) a signé un communiqué radio-presse dans lequel il reporte à des dates ultérieures les sessions du Conseil d'administration ordinaire convoqué le 26 octobre 2018 et de l'Assemblée générale ordinaire du 1er novembre 2018. «Il n'y aura pas de lancement de championnat Elite 1 et 2 pour la saison sportive 2018-2019 si le président de la Ligue ne prend pas langue avec

nous», réagissent les présidents de clubs. Ils soutiennent que «le président de la Ligue ne peut pas décider, de manière unilatérale, de mettre Madame Manguélé en retraite alors qu'elle a un contrat à durée déterminée qui va jusqu'en novembre 2019». Ils se basent sur l'alinéa 8 de l'article 38 des statuts de la Lfpc qui prévoit que «le Conseil d'administration a le pouvoir de nommer ou de révoquer le secrétaire général et le secrétaire général adjoint sur proposition du président». C'est ainsi que 26 des 33 présidents membres de la Lfpc ont convoqué une session du Conseil d'administration

qui n'a pas pu se tenir parce qu'ils n'ont pas eu accès à la Ligue. Pour embarrasser le président Pierre Semengue, ils exigent la tenue d'une Assemblée générale extraordinaire. Dans ce bras de fer, ils ont été rejoints par les membres du Syndicat des clubs d'élite (Sycec) qui a pour président Franck Happi.

### Reconfiguration

Ce d'autant plus qu'à l'occasion de l'installation, le 15 octobre dernier, du secrétaire général par intérim de la Ligue de football professionnel du Cameroun, Benjamin Beyeck, par le président Pierre Semengue, l'opinion publique sportive a été informée de ce que la nouvelle saison sportive connaîtra une reconfiguration des championnats pour la saison 2018/2019, avec 20 clubs au lieu des 18 de la saison écoulée en Elite 1 et 18 en Elite 2. Pour ce, les membres du Sycec, une fois informés, se sont réunis pour balayer d'un revers de la main toutes les décisions du général. Le mettant en garde contre d'éventuelles dérives, ils invitent le président Semengue à respecter les textes en vigueur. Surtout qu'ils se demandent, pour ce qui est du passage à 20 clubs en Elite 1, les deux clubs qui compléteront la liste.

«S'agira-t-il de Yaoundé 2, d'Aigle Royal de la Menoua

ou d'Unisport de Bafang; ou alors du Canon sportif de Yaoundé et Lion blessé de Foutouni, finaliste de la coupe du Cameroun», s'interroge-t-on.

L'autre pomme de discorde est que le président de la Lfpc a décidé de faire démarrer le championnat Elite 1 les samedi 03 et dimanche 04 novembre 2018, et le championnat Elite 2 le 13 novembre 2018. Ce qui veut dire que le torchon brûle entre les présidents des clubs et la Ligue de football professionnel du Cameroun. L'incertitude plane donc sur le début des différents championnats de football professionnel au Cameroun. Qu'en sera-t-il pour les clubs camerounais engagés en Champion's league africaine et en Coupe de la Confédération? La Confédération africaine de football (Caf) demande que les différents championnats africains s'achèvent en mai 2019 au plus tard.

La saison dernière, l'on a assisté à plusieurs reports. Avec le désistement de Mtn, le sponsor officiel, que fera le général d'armée Pierre Semengue. Lui qui dirige la Lfpc depuis sa création en 2011, avec des gangs de militaire. Peut-être qu'il s'appuiera encore sur sa relation amicale avec le président de la République pour sauver la saison sportive 2018-2019. On ne perd rien à attendre.

## CAN 2019

### Le Cameroun garde la tête de sa poule

**En dépit du match nul vierge enregistré au Malawi mardi dernier, les Lions indomptables déjà qualifiés traient la patte.**

GL

Nommé sélectionneur du Cameroun en août dernier, Clarence Seedorf a profité du statut des Lions Indomptables, qualifiés pour la Can 2019 en tant que pays-hôte, pour effectuer une large revue d'ef-

fectif ce mardi au Malawi (0-0) à l'occasion de la 4e journée des qualifications. Avec une équipe largement remaniée (Ngadeu, Anguissa, Choupo Moting, Basogog et Toko Ekambi étaient tous remplaçants au



coup d'envoi ou forfaits), les champions d'Afrique en titre n'ont guère brillé, concédant un match nul insipide.

Sous l'impulsion d'un excellent Chester, les Flames ont dominé la rencontre et obtenu plusieurs situations liti-

gieuses mais sans succès. Globalement en difficulté, les Camerounais se sont tout de même procurés quelques occasions mais Zoua a manqué de tranchant face au but notamment sur la fin en perdant son duel face au gardien adverse alors que le Cameroun terminait mieux.

Avec ce nul, les Lions restent en tête de la poule tandis que le Malawi reste en vie et à 3 points du Maroc, 2e et virtuellement qualifié à deux journées de la fin. Seedorf a encore du boulot...

# En kiosque

